

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AUBE

ARRONDISSEMENT DE
BAR SUR AUBE

CANTON DE
VENDEUVRE SUR BARSE

PROCES VERBAL COMITE SYNDICAL

SEANCE du 10 mars 2021

Syndicat mixte d'élimination des déchets ménagers du territoire d'Orient

Date convocation	01/03/2021
Date d'affichage	01/03/2021
Nombre de membres afférents au comité syndical :	115
Nombre de membres en exercice :	115
Présents	81

L'an deux mil vingt et un, le dix du mois de mars, à 19 heures, le Syndicat intercommunal d'élimination des déchets ménagers du territoire d'Orient s'est réuni à Vendevre-sur-Barse conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 sous la présidence de Patrick DYON, Président du Syndicat intercommunal d'élimination des déchets ménagers du territoire d'Orient.

Etaient présents :

Mesdames AUTREAU Sophie, BERTON Muriel, BERTRAND Annick, CHEVALLIER Marielle, DAUNAY Maryse, DEFONTAINE Sophie, DELICOURT Samantha, FRESU Sabrina, GAURIER Isabelle, GRADOS Christiane, GUY Sophie, HERKLET Christelle, LALLEMAND Sandrine, LECUREAUX Sylvie, OCKOCKI Sophie, PASCAUD Aurore, PICOT Sylvia, PILLOT Claudine, RIVET Valérie, ROGER Anne, SIMON Corinne, VALEYRE Denise,

Messieurs AGRAPART Franck, ASSIER Roger, AUBRY Christophe, BABY Gérard, BELTRAMELLI Bruno, BERGERAT Gérard, BERTIN Jean-François, BEZINS Jean-Pierre, BOURGOIN Michel, CASTEX Jean-Marie, CHAMBON Hervé, COTIBY Philippe, DALLEMAGNE Philippe, DESCHARMES Dominique, DOREZ Gérard, DROUIN Denis, DUBUISSON Dany, DYON Patrick, DZIUBANOWSKI Alain, FELS Francis, GENET Patrick, GODARD Thomas, GOUVERNET Jean-Claude, HANON Rémi, HUARD Lionel, HUGOT Pierre, JACQUARD Gilles, JACQUINET Olivier, JEUNE Alain, JEUNESSE Pascal, JOANOT Pascal, LABROUSSE Alain, LAPIQUE Jacques, LEFEBVRE Fabrice, LEHMANN Philippe, LEVEQUE Florian, LORPHELIN Claude, LORPHELIN François, LOYER Gilles, MARTIN Vincent, MARTY Rémy, MASSON Gilles, MASSON Jean-Pierre, MICHAUT David, MINISINI William, PETIT Michel, PINET Jean-Louis, PIOT Romain, RATINET Laurent, ROBERT Ghislain, ROBLET Bernard, ROUAIX Michel, ROUSSELOT Robert, SCHMIDT Xavier, TOURNEMEULLE Rémi, TRAIER Eric, VAN DE WALLE Jean-Pierre, VAUDIN Jean-Marie, VIALLET Pascal

formant la majorité des membres en exercice.

Etaient aussi présents :

Mesdames BAZILE Létitia, DAUVET Florence, DE PINHO OLIVEIRA Mélodie.
Messieurs BAZILE Eric, NOEL Ronny.

Etaient excusés / Avaient donné pouvoir :

Madame FINELLO Lydie,

Messieurs FRISON Pierre (pouvoir donné à DALLEMAGNE Philippe), LIEVRE Philippe (pouvoir donné à CHEVALLIER Marielle), MARTIN Barnabé (pouvoir donnée à BERGERAT Gérard), OUDIN Cédric, GENNERET Fabrice.

Rapport 1	Approbation du procès-verbal du Comité syndical du 14/12/2020
------------------	--

Après en avoir pris connaissance, le procès-verbal du comité syndical du 14 décembre 2020 a été approuvé à l'unanimité.

Rapport 2	Approbation du compte de gestion 2020 du Budget Principal
------------------	--

Le compte de gestion de Monsieur le Receveur Syndical de Lusigny-sur-Barse étant conforme au compte administratif 2020 du budget principal que nous allons voir au rapport suivant, le Président demande de bien vouloir approuver le compte de gestion.

Après avis favorable de la commission des finances et du bureau syndical du 24 février 2021, et après avoir délibéré, le Comité Syndical adopte à l'unanimité le compte de gestion 2020 du Budget Principal et mandate le Président pour faire toutes les démarches et signer les pièces comptables s'y rapportant.

Rapport 3	Examen du compte administratif 2020 Budget Principal
------------------	---

SECTION INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Ch	Libellé	Vote	Réalisé	Ch	Libellé	Vote	Réalisé
1	Solde d'exécut d'inv reporté	466 033 €	0,00 €	1	Solde d'exécut d'inv reporté	0 €	0,00 €
20	Dépenses imprévues d'inv	0 €	0,00 €	21	Virement de la section d'exploitation	1 066 510 €	0,00 €
40	Op d'orde	0 €	0,00 €	24	Produit de cession	0 €	0,00 €
13	Subventions d'investissement	150 000 €	150 000,00 €	10222	FCTVA	117 366 €	117 220,13 €
16	Emprunts et dettes assim.	115 500 €	104 299,91 €	1068	Affectation N-1	656 033 €	656 032,99 €
20	Immo incorporelles	5 000 €	0,00 €	13	Subventions d'inv	531 250 €	35 887,50 €
21	Immo corporelles	1 665 000 €	777 225,28 €	16	Emprunts et dettes assim.	0 €	0,00 €
27	Autres immo. financières	300 000 €	100 000,00 €	21	Immo corporelles	0 €	145 753,52 €
				40	Opération d'ordre	330 374 €	
	TOTAL	2 701 533 €	1 131 525,19 €		TOTAL	2 701 533 €	954 894,14 €

Déficit			-176 631,05 €
	Opé. Ordre	40	Amortissements
			321 933,88 €
	Résultat de clôture		145 302,83 €
	Déficit antérieur		-466 032,99 €
Déficit cumulé d'investissement			-320 730,16 €

SECTION FONCTIONNEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Ch	Libellé	Vote	Réalisé	Ch	Libellé	Vote	Réalisé
				2	Résultat d'exploitation reporté	2 085 457 €	0,00 €
11	Charges à caractère général	1 277 500 €	1 073 008,61 €	13	Atténuation de charges	7 000 €	32 998,62 €
12	Charges de personnel	1 200 000 €	1 004 854,80 €	70	Produits des services	434 200 €	494 163,17 €
22	Dép imprévues de fonct	137 800 €	0,00 €	73	Impôts et taxe	0 €	0,00 €
23	Virement à la section d'inv	1 066 510 €	0,00 €	74	Dotations et participations	2 410 327 €	2 337 951,95 €
65	Autres charges gestion courante	875 100 €	812 444,58 €	75	Autres produits gestion courante	100 €	2,22 €
66	Charges financières	30 800 €	29 502,05 €	77	Produits exceptionnels	7 674 €	6 978,84 €
67	Charges exceptionnelles	25 000 €	20 840,00 €				
42	Opération d'ordre	330 374 €	0,00 €	42	Op d'ordre	0 €	0,00 €
TOTAL		4 612 710 €	2 940 650,04 €	TOTAL		4 944 758 €	2 872 094,80 €

Résultat négatif		-68 555,24 €
Opé. Ordre 40 Amortissements		- 321 933,88 €
Résultat de clôture		-390 489,12 €
Excédent antérieur		2 085 459,13 €
Excédent cumulé de fonctionnement		1 694 970,01 €

Après avis favorable de la commission des finances et du bureau syndical du 24 février 2021, et après avoir délibéré, le Comité Syndical adopte à l'unanimité le compte administratif 2020 du Budget Principal et mandate le Président pour faire toutes les démarches et signer les pièces comptables s'y rapportant.

Rapport 4	Affectation du résultat 2020 Budget Principal
------------------	--

Il convient d'affecter le résultat de 1 694 970,01 € de la façon suivante :

Reporter au compte 001 (DI) le déficit d'investissement	320 730,16 €
Couvrir le besoin de financement de la section d'investissement au compte 1068	320 730,16 €
Reporter au compte 002 (RF) l'excédent de fonctionnement	1 374 239,85 €

Après avis favorable de la commission des finances et du bureau syndical du 24 février 2021, et après avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité d'affecter le résultat 2020 du Budget Principal comme suit :

- Reporter au compte 001 (déficit d'investissement)	320 730,16 €
- Couvrir le besoin de financement de la section d'investissement au compte 1068	320 730,16 €
- Reporter au compte 002 (excédent de fonctionnement)	1 374 239,85 €

Rapport 5
Approbation du compte de gestion 2020 du Budget Annexe Recyclerie

Le compte de gestion de Monsieur le Receveur Syndical de Lusigny-sur-Barse étant conforme au compte administratif 2020 du budget annexe Recyclerie que nous allons voir au rapport suivant, le Président demande de bien vouloir approuver le compte de gestion.

Après avis favorable de la commission des finances et du bureau syndical du 24 février 2021, et après avoir délibéré, le Comité Syndical adopte à l'unanimité le compte de gestion 2020 du Budget Annexe Recyclerie et mandate le Président pour faire toutes les démarches et signer les pièces comptables s'y rapportant.

Rapport 6
Examen du compte administratif 2020 du Budget Annexe Recyclerie

SECTION INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Ch	Libellé	Vote	Réalisé	Ch	Libellé	Vote	Réalisé
001	Solde d'exécut d'inv reporté	0 €	0,00 €	001	Solde d'exécut d'inv reporté	0 €	0,00 €
020	Dépenses imprévues d'inv	0 €	0,00 €	021	Virement de la section d'exploitation	0 €	0,00 €
040	Op d'orde	0 €	0,00 €	024	Produit de cession	0 €	0,00 €
13	Subventions d'investissement	0 €	0,00 €	10222	FCTVA	0 €	0,00 €
16	Emprunts et dettes assim.	12 000 €	10 699,81 €	1068	Affectation N-1	0 €	0,00 €
20	Immo incorporelles	0 €	0,00 €	13	Subventions d'inv	1 045 000 €	150 000,00 €
21	Immo corporelles	1 634 760 €	213 558,04 €	16	Emprunts et dettes assim.	227 000 €	327 000,00 €
27	Autres immo. financières	0 €	0,00 €	21	Immo corporelles	300 000 €	0,00 €
				040	Opérations d'ordre	74 760 €	0,00 €
TOTAL		1 646 760 €	224 257,85 €	TOTAL		1 646 760 €	477 000,00 €

Excédent 252 742,15 €

Opé. Ordre 040 Amortissements 8 400,00 €

Résultat de clôture 261 142,15 €

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES				RECETTES			
Ch	Libellé	Vote	Réalisé	Ch	Libellé	Vote	Réalisé
011	Charges à caractère général	37 800 €	2 894,31 €	002	Résultat d'exploitation reporté	0 €	0,00 €
012	Charges de personnel	158 600 €	0,00 €	013	Atténuation de charges	0 €	0,00 €
022	Dép imprévues de fonct	0 €	0,00 €	70	Produits des services	68 173 €	0,00 €
023	Virement à la section d'inv	0 €	0,00 €	73	Impôts et taxe	0 €	0,00 €
65	Autres charges gestion courante	0 €	0,00 €	74	Dotations et participations	209 647 €	20 000,00 €
66	Charges financières	6 660 €	1 518,91 €	75	Autres produits gestion courante	0 €	0,00 €
67	Charges exceptionnelles	0 €	0,00 €	77	Produits exceptionnels	0 €	0,00 €
042	Op d'ordre	74 760 €	0,00 €				
TOTAL		277 820 €	4 413,22 €	TOTAL		277 820 €	20 000,00 €

Excédent 15 586,78 €
Opé. Ordre 042 Amortissements -8 400,00 €
Résultat de clôture 7 186,78 €

Le Compte Administratif fait apparaître pour l'exercice 2020 un excédent global de 268 328,93 €

Après avis favorable de la commission des finances et du bureau syndical du 24 février 2021, et après avoir délibéré, le Comité Syndical adopte à l'unanimité le compte administratif 2020 du Annexe Recyclerie et mandate le Président pour faire toutes les démarches et signer les pièces comptables s'y rapportant.

Rapport 7	Affectation du résultat 2020 du Budget Annexe Recyclerie
------------------	---

Il convient d'affecter le résultat de 268 328,93 € de la façon suivante :

Reporter au compte 001 (RI) le l'excédent d'investissement	261 142,15 €
Reporter au compte 002 (RF) l'excédent de fonctionnement	7 186,78 €

Après avis favorable de la commission des finances et du bureau syndical du 24 février 2021, et après avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité d'affecter le résultat 2020 du Budget Annexe Recyclerie comme suit :

- Reporter au compte 001 (excédent d'investissement) 261 142,15 €
- Reporter au compte 002 (excédent de fonctionnement) 7 186,78 €

Rapport 8	Création d'un poste de Directeur Adjoint
------------------	---

Avant la lecture du rapport, Monsieur Dyon demande à Mélodie de s'avancer et la remercie pour tout le travail effectué au SIEDMTO. Il regrette son départ car elle avait de grandes qualités professionnelles et précise qu'il s'agit d'un rapprochement familial.

Madame DE PINHO OLIVEIRA Mélodie prend la parole pour remercier Monsieur Dyon, président, Monsieur Bazile, directeur et toutes les personnes avec lesquelles elle a eu plaisir à travailler pendant 5 ans.

Le Président envisage de restructurer l'organisation du personnel, suite au départ de Madame DE PINHO OLIVEIRA Mélodie, Chargée de missions auprès du DGS.

Le Président propose de créer un poste de directeur adjoint, en remplacement dudit poste, sur un grade de Technicien Territorial (catégorie B) ou Ingénieur Territorial (catégorie A).

Le Président demande de bien vouloir le mandater pour effectuer toutes les démarches nécessaires à ce recrutement.

Le Président propose de bien vouloir délibérer.

Après avis favorable de la commission des finances et du bureau syndical du 24 février 2021, et après avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à l'unanimité la création d'un poste de directeur adjoint et mandate le Président pour faire toutes les démarches nécessaires à ce recrutement.

Rapport 9	Tableau du personnel 2021
------------------	----------------------------------

Considérant le rapport de création d'un poste de Directeur Adjoint en remplacement du poste de Chargé de missions auprès du DGS,

Considérant les propositions d'avancements de grade du Centre de Gestion de l'Aube,
Considérant que le poste de Coordinateur de la recyclerie sera rattaché au syndicat pour la coordination entre les déchèteries et la recyclerie,

Le Président propose le tableau du personnel permanent 2021 suivant :

Emplois permanents 2021 :

29	Postes ouverts (23 postes pourvus)	CADRE D'EMPLOI
1	Directeur Général des Services	Technicien territorial principal de 1 ^{ère} classe Ou Attaché territorial (sous réserve de PI)
1-1	Chargé de mission auprès du DGS	Ingénieur Territorial
+1	Directeur Adjoint	Technicien Territorial ou Ingénieur Territorial
1	Assistante de direction	Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} classe C3 Ou Rédacteur territorial (sous réserve de PI)
1	Agent d'accueil /Agent administratif	Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe C2
1	Ambassadeur de tri/Chargé de communication	Adjoint Administratif C1
1	Agent chargé du suivi de la tarification incitative	Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe C2
1	Agent de suivi technique des collectes	Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe C3 Ou Agent de maîtrise (sous réserve obtention examen pro)
+1	Coordinateur déchèteries / recyclerie	Technicien Territorial ou Ingénieur Territorial – à TNC (10,5/35)
4	Chauffeurs – Ripeurs	Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe C3
1	Chauffeur – Agent de déchèteries	Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe C3
1	Ripeur	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe C2
6	Chauffeurs – Ripeurs	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe C2
1	Agent de déchèteries - Chauffeur	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe C2
2	Agents de déchèteries	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe C2
1	Mécanicien - Polyvalent	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe C2
3	Chauffeur - Ripeur	Adjoint Technique C1
1	Chauffeur – Agent de déchèteries	Adjoint Technique C1
1	Agent de ménage	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe C2 - à TNC

	(3/35)
--	--------

En 2020, nous avons recruté 2 agents en contrat aidé sur une période de 10 mois pour le remplacement des 2 agents de déchèterie (1 agent a fait valoir ses droits à la retraite le 1^{er} février 2021 et le 2^{ème} agent fera valoir ses droits à la retraite en mars 2022) en vue d'un recrutement à terme. Cependant, ces deux personnes n'ont pas donné satisfaction et nous devons recruter 2 nouveaux agents.

Nous devons également prévoir les remplacements des chauffeurs. Aussi, nous vous proposons le recrutement d'un agent en contrat aidé de 12 mois qui bénéficiera d'une formation au permis poids lourds.

Emplois temporaires 2021 :

Poste	Statut	Cadre d'emploi
2 postes agents de déchèteries	CDD de 12 mois en contrat aidé	Adjoint technique
1 poste d'agent technique	CDD de 12 mois en contrat aidé	Adjoint technique
1 poste de chauffeur / ripeur	CDD jusqu'au 31.12.2021	Adjoint technique
5 postes d'adjoints techniques	Contractuels 2 x 3 mois	Adjoint technique

Contrat d'alternance :

1 assistante de gestion des déchets et de communication	CDD du 19.10.20 au 18.10.21	Apprenti en Licence Pro métiers de la Protection et de la Gestion de l'Environnement
---	-----------------------------	--

Après avis favorable de la commission des finances et du bureau syndical du 24 février 2021, et après avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité d'adopter les 3 tableaux des personnels 2021.

Rapport 10	Mise à jour du RIFSEEP pour le grade d'Ingénieurs Territoriaux
-------------------	---

Considérant la délibération 025D2017 du 03 octobre 2017 relative à la mise en place du nouveau régime indemnitaire le RIFSEEP,

Considérant le décret n° 2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la Fonction Publique Territoriale avec entrée en application au 10 mars 2020 et notamment pour le grade d'Ingénieurs,

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 17/11/2020 relatif à la mise en place des critères professionnels liés aux fonctions et à la prise en compte de l'expérience professionnelle en vue de l'application du RIFSEEP aux agents de la collectivité,

Le Président propose à l'assemblée délibérante de mettre à jour le RIFSEEP suite à l'intégration du grade d'Ingénieurs Territoriaux et d'en déterminer les critères d'attribution.

Le RIFSEEP comprend 2 parts :

- L'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle (IFSE)
- Le complément indemnitaire versé selon l'engagement professionnel et la manière de servir de l'agent (CIA)

1- Les bénéficiaires

Le présent régime indemnitaire est attribué aux :

- Agents titulaires et stagiaires à temps complet, temps non complet, temps partiel.
- Agents non titulaires de droit public à temps complet, à temps non complet et à temps partiel.
- Agents non titulaires de droit privé (contrats aidés : CAE, Emploi d'Avenir et vacataires).

Le cadre d'emplois concernés par le RIFSEEP est : Les Ingénieurs

2- L'I.F.S.E.

L'IFSE est une indemnité liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle.

Les groupes de fonctions sont déterminés à partir de critères professionnels.

Le Président propose de fixer les groupes et de retenir les montants minimums et maximums annuels suivants :

Groupes	Fonctions / Postes dans la collectivité	Plafonds annuels IFSE	MINI voté	MAXI voté
Ingénieur – Cadre A				
G2	Directeur Adjoint	36 210 €	8 700 €	15 000 €

3- LE C.I.A.

Un complément indemnitaire annuel pourra être versé en fonction de la valeur professionnelle et de l'investissement de l'agent appréciés lors de l'entretien professionnel.

Vu la détermination des groupes relatifs au versement de l'IFSE les plafonds annuels du complément indemnitaire sont fixés comme suit :

Groupes	Fonctions / Postes dans la collectivité	Plafonds annuels CIA	MINI	MAXI
Ingénieur – Cadre A				
G2	Directeur Adjoint	6 390 €	0 €	2 200 €

Après avis favorable de la commission des finances et du bureau syndical du 24 février 2021, et après avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à l'unanimité la mise à jour du RIFSEEP pour le grade d'Ingénieurs Territoriaux.

Rapport 11	Modification du RIFSEEP (Congé maternité)
-------------------	--

Considérant la délibération 025D2017 du 03 octobre 2017 relative à la mise en place du nouveau régime indemnitaire le RIFSEEP,

Considérant l'avis favorable du Comité Technique en date du 17/11/2020 relatif à la mise en place des critères professionnels liés aux fonctions et à la prise en compte de l'expérience professionnelle en vue de l'application du RIFSEEP aux agents de la collectivité,

Considérant la remarque du Comité Technique lors de la réunion du 17/11/2020 relative à la modification de la loi 84-53,

Vu la loi 2019-828 du 6 août 2019 modifiant l'article 88 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale en prévoyant que le régime indemnitaire est maintenu en totalité pendant les congés de maternité, de paternité, et les congés d'adoption,

Vu qu'il n'est plus possible de faire une retenue sur le régime indemnitaire d'un agent qui bénéficie de l'un de ces congés,

Il convient de modifier la délibération 025D2017 du 03/10/2017 comme suit :

- 2 - IFSE - Les absences :
 - o Selon la loi 2019-827 du 06/08/2019, durant les congés pour maternité, paternité ou adoption, l'IFSE sera maintenu en totalité.

Après avis favorable de la commission des finances et du bureau syndical du 24 février 2021, et après avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à l'unanimité la modification du RIFSEEP (congé maternité).

Rapport 12	Formation du personnel
-------------------	-------------------------------

La directive n° 2033/59/CE du parlement européen du 15 juillet 2003 et le décret n° 2007-1340 du 11 septembre 2007 ont modifié le dispositif des formations professionnelles obligatoires des conducteurs routiers. La Formation

Continue Obligatoire (FCO) de 35 heures, sur 5 jours, doit être renouvelée tous les 5 ans. Cette réglementation est applicable aux collectivités territoriales depuis le 10 septembre 2009. En 2021, 2 agents sont concernés par cette formation à 700 € TTC par personne. Il nous faut donc prévoir pour 2021 une dépense de **1 400 €**.

Dans le cadre de la formation de trois agents à recruter en Contrat Emploi d'Avenir en qualité d'Adjoint Technique pour les postes d'agent de déchèteries (remplacement de Monsieur Sanchez qui a fait valoir ses droits à la retraite depuis le 1^{er} février, le remplacement de Madame Dupont qui fera valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} mars 2022), et un poste de chauffeur poids lourds, le Président propose d'inscrire ces agents à la formation du permis C ainsi qu'à la FIMO (Formation Initiale Minimale Obligatoire). Il nous faut donc prévoir pour 2021 une dépense de **17 000 €**.

Une formation des personnels du SIEDMTO de Sauveteurs Secouristes du Travail a été suivie par 2 groupes de 10 agents. Le recyclage demande une journée de formation par an. Le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) propose cette formation en INTRA pour un montant de 700 € par groupe soit **1 400 €**. Le Président précise qu'actuellement ces formations sont prises en charges par le CNFPT mais qu'il reste judicieux de prévoir malgré tout la dépense.

Aussi et sous réserve d'autres formations non prévisibles, le Président vous propose d'inscrire à l'article 6184, versement à des organismes de formation, la somme de **20 000 €**.

Après avis favorable de la Commission des Finances et du Bureau Syndical du 24 février 2021, et après avoir délibéré, le Comité Syndical accepte à la majorité (1 abstention) les formations du personnel et mandate le Président pour faire toutes les démarches et signer les pièces comptables s'y rapportant.

Rapport 13	Investissements 2021
-------------------	-----------------------------

Dans le cadre de l'année 2021, le Président vous propose les investissements suivants afin de les inscrire au Budget principal prévisionnel 2021 :

Investissement 2021		
2051 Logiciels	6 000,00 €	6 000,00 €
21111 Terrain	50 000,00 €	50 000,00 €
2138 Réhabilitation déchèteries	950 000,00 €	950 000,00 €
2158 Equipement atelier	15 000,00 €	72 000,00 €
1 compacteur	37 000,00 €	
Renouvellement bacs roulants particuliers	20 000,00 €	
2182 Benne à ordures ménagères 26 T	280 000,00 €	320 000,00 €
2 Véhicules légers	40 000,00 €	
2183 Matériel informatique	15 000,00 €	15 000,00 €
2184 Mobilier	5 000,00 €	5 000,00 €
soit un total	1 418 000,00 €	1 418 000,00 €

Après avis favorable de la commission des finances et du bureau syndical du 24 février 2021, et après avoir délibéré, le Comité Syndical accepte à l'unanimité le tableau des investissements 2021 et mandate le Président pour inscrire les investissements au Budget principal prévisionnel 2021, faire toutes les démarches et signer les pièces comptables s'y rapportant.

Rapport 14	Participations financières demandées à chaque structure adhérente pour 2021
-------------------	--

- 1) Participation financière

Le Président rappelle notamment, ainsi qu'il l'a déjà évoqué :

a) La diminution des recettes :		
• Rachat de matériaux (avec tonnages équivalents)		-65 000 €
• Aides au tri (mauvaise qualité)		-90 000 €
		-155 000 €
b) La hausse des dépenses		
• Incidence Refus de tri		62 827 €
○ 177 tonnes sur 583 soit 30 %		
○ Quai de transfert 177 x 51,16 €	9 055 €	
○ Tri 177 x 183,77 €	32 527 €	
○ Refus de tri 177 x 120,07 €	<u>21 245 €</u>	
		62 827 €
• Incidence Coût traitement OM :		
○ TGAP (18 € à 30 €)		77 154 € (+ 12 %)
○ Traitement (107,15 € la tonne à 124 €)		121 197 € (+ 22 %)
• Incidence transport :		157 000 €
(Ancien exécutoire Montreuil-sur-Barse Nouvel exécutoire La Chapelle Saint Luc + 40 000km)		

Compte tenu de tous ces éléments et pour équilibrer la section de fonctionnement, Monsieur le Président propose de demander à l'ensemble des structures adhérentes au SIEDMTO, en représentation de la part fixe 2021, une participation financière de **2 036 805 euros** se décomposant comme suit :

- Communauté de Communes des Lacs de Champagne	570 866 €
- Communauté de Communes « Forêts, Lacs, Terres en Champagne »	403 046 €
- Communauté de Communes Vendeuvre Soulaines	472 465 €
- Communauté de Communes du Barséquanais en Champagne	40 543 €
- Troyes Champagne Métropole	549 885 €

2) Composition de la part fixe 2021

Le Président propose de reconduire pour 2021, la composition de la part fixe de 2020 :

- 12 levées de bac par an
- 15 accès en déchèterie

3) Composition de la part variable 2021

Le Président propose de reconduire pour 2021 la composition de la part variable de 2020 :

- des levées de bac(s) et accès en déchèterie **au-delà du forfait annuel,**
- des achats de sacs d'appoint.

4) Tarifs de la part variable 2021

Le Président propose de reconduire pour 2021 les tarifs 2020 suivants :

Taille du foyer	Dotations de bac *	Prix unitaire de la levée au-delà de 12	Prix unitaire de l'accès en déchèterie au-delà de 15	Prix unitaire d'un sac prépayé à partir du 6 ^{ème}
1 personne	80 litres	1,66 €	2,00 €	2,50 €
2 et 3 personnes	120 litres	2,48 €		
4 à 6 personnes	240 litres	4,97 €		
7 personnes et plus	360 litres	7,45 €		

Collectif	770 litres	15,94 €	
-----------	------------	---------	--

En conséquence il sera demandé à l'ensemble des groupements de collectivités le produit de la part variable d'un montant de **330 002 €** se décomposant comme suit :

Part variable 2020			
Communauté	TOTAL	Parts levées	Accès déchèteries
CCVS	78 242	78 096	146
CCLC	88 241	88 007	234
CCFLTC	61 923	61 765	158
TCM	95 417	94 853	564
CCBC	6 179	6 151	28

Après avis favorable de la commission des finances et du bureau syndical du 24 février 2021, et après avoir délibéré, le Comité Syndical accepte à l'unanimité les tarifs définitifs et les participations financières demandées à chaque structure adhérente pour l'année 2021, de fixer à 12 le nombre de levées et mandate le Président pour faire toutes les démarches et signer les pièces comptables s'y rapportant.

Rapport 15	Reprise de la subvention d'investissement du Bonus Ecologique du véhicule électrique
-------------------	---

En 2017, le syndicat a acquis un véhicule électrique Kangoo 5 places d'un montant TTC de 24 801,98 € pour lequel nous avons perçu une subvention Bonus Ecologique de 6 300 €. La durée d'amortissement est de 4 ans et cette subvention n'a pas été déduite des amortissements depuis 2018, aussi, il convient de prévoir :

- Dépenses d'investissement l'intégralité de la subvention d'un montant de 6 300 €
- Recettes de fonctionnement l'intégralité de la subvention d'un montant de 6 300 €

Le Président vous propose de prévoir la dépense à l'article 1391(DI) et de prévoir la recette en opération d'ordre entre section 042 à l'article 777 (RF) – pour un montant de 6 300 €.

Après avis favorable de la commission des finances et du bureau syndical du 24 février 2021, et après avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à l'unanimité la reprise de la subvention d'investissement du Bonus Ecologique du véhicule électrique et mandate le Président pour faire toutes les démarches et signer les pièces comptables s'y rapportant.

Rapport 16	Mise de titres en non-valeur des créances irrécouvrables
-------------------	---

Le comptable du syndicat se trouvant dans l'impossibilité de recouvrer certains titres de recettes pour motif d'insuffisances d'actifs suite à une liquidation judiciaire ou cessation d'activité, Il convient de mettre en non-valeur les titres suivants :

Titres	Année	Nom du débiteur	Montant en €	Sous-Total
T-106 R-106 A-12	2016	Air Lane bis	120,00	120,00
T-204 R-44 A-10	2018	Air Lane bis restaurant SARL	120,00	120,00
T-204 R-204 A-13	2018	Ambulances Hamelin SARL	770,00	
T-74	2019	Ambulances Hamelin SARL	1 228,50	1 998,50
T-204 R-44 A-30	2018	Au plaisir des fruits SAS	360,00	360,00
T-204 R-44 A-42	2018	Aux cinq épis EIRL	770,00	1 657,40

T-182	2019	Aux cinq épis EURL	887,40	
T-106 R-106 A-55	2016	Bonnemain Sébastien	160,00	
T-25 R-25 A-24	2018	Boucherie charcuterie Bonnemain	28,80	
T-204 R-44 A-62	2018	Boucherie charcuterie Bonnemain	165,83	354,63
T-25 R-25 A-30	2018	Boulangerie Rebourseau	169,40	
T-204 R-44 A-73	2018	Boulangerie Rebourseau	770,00	939,40
T-107	2019	Fatoum EURL	387,81	387,81
T-25 R-25 A-72	2018	Garage MGX SARL	60,00	
T-15	2018	Garage MGX SARL	35,67	95,67
T-204 R-44 A-178	2018	Garage Peri SARL	240,00	240,00
T-69 R-69 A-176	2017	Gauluca-Casino supermarché SARL	3 080,00	
T-25 R-25 A-74	2018	Gauluca-Casino supermarché SARL	3 793,00	
T-204 R-44 A181	2018	Gauluca-Casino supermarché SARL	3 080,00	9 953,00
T-204 R-44 A-199	2018	Hôtel de la croix blanche SARL	360,00	360,00
T-204 R-44 A-257	2018	L'estaminet SARL	770,00	
T-119	2019	L'estaminet SARL	980,20	1 750,20
T-158	2019	L'orée des 3 lacs	240,00	240,00
T-296	2019	Lusifruits SAS	476,00	476,00
T-69 R-69 A-279	2017	Negopack SAS	360,00	
T-204 R-44 A-288	2018	Negopack SAS	360,00	720,00
T-191	2019	Pizzeria	518,40	518,40
T-204 R-44 A-353	2018	Société nouvelle Vermont SAS	1 540,00	1 540,00

TOTAL **21 831,01 €**

Le total de l'état présenté est de **21 191,01 €**. Les mandats seront émis sur le compte 6541. Un crédit de 22 000 € est prévu au compte 6541 au budget prévisionnel 2021.

Après avis favorable de la commission des finances et du bureau syndical du 24 février 2021, et après avoir délibéré, le Comité Syndical accepte la mise de titres en non-valeur des créances irrécouvrables selon la liste ci-dessus pour un montant total de 21 191,01 € et mandate le Président pour faire toutes les démarches et signer les pièces comptables s'y rapportant.

Rapport 17	Dotations aux provisions pour créances douteuses
-------------------	---

Monsieur le Président donne connaissance du rappel du comptable du Syndicat à savoir :

- Que dans un souci de sincérité budgétaire, de transparence et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, la constitution des provisions pour les créances douteuses constitue une dépense obligatoire au vu de la réglementation, conformément à l'article R2321-23° du CGCT ;
- Que lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public, une provision doit être constituée par délibération, à hauteur du risque d'irrécouvrabilité estimé par la collectivité à partir des éléments communiqués par le comptable public.
- Que les reprises sur provisions permettent d'atténuer la charge sur l'exercice des dotations aux provisions des nouvelles créances douteuses et d'en diminuer l'impact voire de les neutraliser sur le résultat de l'exercice.

Considérant le risque associé aux créances douteuses susceptibles d'être irrécouvrables et sur proposition du comptable public,

Le Président propose :

- De prévoir la dépense à hauteur de 15 % du montant des créances au 31/12 de l'année N-2 (sachant que celui-ci au 31/12/2019 s'élevait à 9 402,50 €).

- De constituer une provision pour créances douteuses à hauteur de 1 500 € correspondant au montant susceptible d'être proposé en admission en non-valeur par le comptable public,
- De prévoir les crédits au compte 6817 " Provision pour dépréciation actifs circulants" pour un montant de 1 500 €.

Après avis favorable de la commission des finances et du bureau syndical du 24 février 2021, et après avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à l'unanimité les dotations aux provisions pour créances douteuses et mandate le Président pour faire toutes les démarches et signer les pièces comptables s'y rapportant.

Rapport 18	Ouverture d'une ligne de trésorerie
-------------------	--

Considérant le montant global des subventions d'investissement octroyées,

Considérant que les besoins en terme de trésorerie vont se manifester en raison de la non concomitance du paiement des factures de travaux de la recyclerie et la perception des subventions ainsi que le règlement des salaires et la perception des aides au chantier d'insertion,

Il est nécessaire d'ouvrir une ligne de trésorerie. Pour cela, le Président demande de bien vouloir le mandater pour

- Contacter les différents organismes prêteurs (Caisse des Dépôts, Banque Postale, Crédit Agricole spécial collectivités, Caisse d'Épargne, etc....)
- Consulter les différentes propositions (conditions financières et facilités d'utilisation) pour ouvrir une ligne de trésorerie pour un montant d'un million d'euros (1 000 000 €).
- Prendre l'arrêté d'autorisation de déblocage de la ligne de trésorerie

Après avis favorable de la commission des finances et du bureau syndical du 24 février 2021, et après avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, autorise et mandate le Président pour :

- **Contacteur les différents organismes prêteurs (Caisse des Dépôts, Banque Postale, Crédit Agricole spécial collectivités, Caisse d'Épargne, etc...),**
- **Consulter les différentes propositions (conditions financières et facilités d'utilisation) pour ouvrir une ligne de trésorerie pour un montant d'un million d'euros (1 000 000 €),**
- **Prendre l'arrêté d'autorisation de déblocage de la ligne de trésorerie,**
- **Signer tous les documents relatifs à la mise en place d'une ligne de trésorerie.**

Le Président vous propose le Budget Principal Prévisionnel 2021 suivant :

	BP 2020	DM1+2	BP+DM	Réalisé 2020	BP 2021
Dépenses de fonctionnement	5 133 084	-191 674	4 941 410	3 262 583,92	4 512 445,00
011 Charges à caractère général	1 277 500	0	1 277 500	1 073 008,61	1 259 589,00
60 Achats et variations de stocks	427 000	0	427 000	317 872,83	433 000,00
61 Services extérieurs	209 500	0	209 500	222 668,99	218 500,00
62 Autres services extérieurs	638 000	0	638 000	530 896,79	605 689,00
63 Impôts, taxes et versements assimilés	3 000	0	3 000	1 570,00	2 400,00
012 Charges de personnels	1 200 000	0	1 200 000	1 004 854,80	1 200 000,00
6218 Autres personnels extérieurs	500	0	500	0,00	0,00
633 Impôts, taxes et verst assimilés/rémunération	17 000	0	17 000	16 586,90	18 000,00
64 Charges de personnels	1 182 500	0	1 182 500	988 267,90	1 182 000,00
65 Autres charges de gestion courante	875 100	0	875 100	812 444,58	1 101 100,00
66 Charges financières	30 800	0	30 800	29 502,05	30 000,00
67 Charges exceptionnelles	5 000	20 000	25 000	20 840,00	5 000,00
68 Dotations aux provisions (semi-budgétaire)	0	0	0	0,00	1 500,00
022 Dépenses imprévues	157 800	-20 000	137 800	0,00	151 978,00
Opérations d'ordre					
023 Virement à la section d'investissement	1 256 510	-190 000	1 066 510	0,00	366 438,00
023 Virement à la section d'investissement	1 256 510	-190 000	1 066 510	0,00	366 438,00
042 Opérations d'ordre de transfert entre section	330 374	-1 674	328 700	321 933,88	396 840,00
6761 Dif. sur réal. trans. en investissement	1 674	-1 674	0	1 674,00	0,00
6811 Dotations aux amortissements	328 700	0	328 700	320 259,88	396 840,00
Recettes de fonctionnement	5 135 284	-188 326	4 946 958	2 872 094,80	4 512 445,00
013 Atténuation de charges	7 000	0	7 000	32 998,62	7 000,00
70 Produits de service	436 400	0	436 400	494 163,17	496 000,00
74 Dotations subventions participations	2 410 327	0	2 410 327	2 337 951,95	2 628 807,00
75 Autres produits de gestion courante	100	0	100	2,22	98,15
77 Produits exceptionnels	6 000	1 674	7 674	6 978,84	0,00
Opérations d'ordre					
002 Excédent de fonctionnement reporté	2 275 457	-190 000	2 085 457	0,00	1 374 239,85
042 Opérations d'ordre de transfert entre section	0	0	0	0	6 300,00
Dépenses d'investissement	2 701 533	0	2 701 533	1 131 525,19	1 853 030,00
016 Emprunt et dettes assimilés	115 500	0	115 500	104 299,91	107 999,84
020 Dépenses imprévues	0	0	0	0,00	0,00
040 Opérations d'ordre de transfert entre section					6 300,00
13 Subventions d'investissement	0	150 000	150 000	150 000,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles	5 000	0	5 000	0,00	6 000,00
21 Immobilisations corporelles	1 625 000	-150 000	1 475 000	777 225,28	1 412 000,00
27 Autres immobilisations financières	300 000	0	300 000	100 000,00	0,00
Opérations d'ordre					
Solde excédent section investissement					
001 reporté	656 033	0	656 033	0,00	320 730,16
Recette d'investissement	2 701 533	0	2 701 533	1 276 828,02	1 853 030,00
13 Subventions d'investissement	531 250	0	531 250	35 887,50	482 850,00
016 Emprunt et dettes assimilés				0	
024 Produit des cessions d'immobilisation	0	0	0	0,00	0,00
Opérations d'ordre					
Solde excédent section investissement					
001 reporté	0	0	0	0	0,00
021 Virement de la section fonctionnement	1 256 510	-190 000	1 066 510	145 754	366 438,00
10 Dotations Fonds divers Réserves	583 399	190 000	773 399	773 253,12	606 902,00
40 Amortissement immobilisations	330 374	0	330 374	321 933,88	396 840,00

Après avis favorable de la commission des finances et du bureau syndical du 24 février 2021, et après avoir délibéré, le Comité Syndical adopte à l'unanimité le budget principal prévisionnel 2021 et mandate le Président pour faire toutes les démarches et signer les pièces comptables s'y rapportant.

Rapport 20	Cession gratuite d'un terrain ZI Bellevue pour la Recyclerie
-------------------	---

Suite à l'acquisition par le SIEDMTO du bâtiment de Monsieur Simonian, le géomètre a constaté une différence entre la limite cadastrale et la limite réelle de la parcelle de Monsieur Jean Leroux, voisin.

Dans un esprit de bon voisinage, le Président précise qu'il y a lieu de régulariser la situation amiablement en cédant à titre gratuit une parcelle de terrain de 2 ares 53, cadastré ZI 383.

Le Président demande de bien vouloir le mandater pour effectuer toutes les démarches nécessaires à cet effet et signer tous documents y afférents.

Après avis favorable de la commission des finances et du bureau syndical du 24 février 2021, et après avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à l'unanimité la cession gratuite d'un terrain ZI Bellevue pour la Recyclerie et mandate le Président pour effectuer toutes les démarches nécessaires et signer les documents y afférents.

Rapport 21	Investissements 2021 pour la Recyclerie
-------------------	--

Dans le cadre de l'année 2021, Le Président vous propose pour la Recyclerie les investissements suivants afin de les inscrire au Budget Annexe Recyclerie prévisionnel 2021 :

Investissement RECYCLERIE 2021	
2051 Logiciels	5 000,00 €
2138 Travaux d'aménagement Recyclerie	1 640 000,00 €
2158 Equipement atelier	35 600,00 €
2183 Matériel informatique	5 000,00 €
2184 Mobilier	14 169,00 €
soit un total de	1 699 769,00 €

Après avis favorable de la commission des finances et du bureau syndical du 24 février 2021, et après avoir délibéré, le Comité Syndical accepte à l'unanimité les investissements 2021 pour la Recyclerie et mandate le Président pour inscrire les investissements au Budget Annexe Recyclerie prévisionnel 2021, faire toutes les démarches et signer les pièces comptables s'y rapportant.

Rapport 22	Délégation du Président auprès d'organismes prêteurs pour un prêt relais
-------------------	---

Pour les travaux de la Recyclerie, le Président propose de solliciter un prêt relais de TVA de 280 000 €

Le Président demande de bien vouloir le mandater pour :

- Contacter les différents organismes prêteurs (Caisse des Dépôts, Banque Postale, Crédit Agricole spécial collectivités, Caisse d'Epargne, etc....)
- Consulter les différentes propositions (conditions financières et facilités d'utilisation) pour un emprunt de deux cent quatre-vingt mille euros (280 000 €).
- Prendre l'arrêté d'autorisation d'emprunt

Après avis favorable de la commission des finances et du bureau syndical du 24 février 2021, et après avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité autorise et mandate le Président pour :

- **CONTACTER** les organismes prêteurs (Caisse des Dépôts, Banque Postale, Crédit Agricole spécial collectivités, Caisse d'Épargne, etc....),
- **CONSULTER** les différentes propositions (conditions financières et facilités d'utilisation) pour un emprunt de deux cent quatre-vingt mille euros (280 000 €),
- **PRENDRE** l'arrêté d'autorisation d'emprunt,
- **SIGNER** tous les documents relatifs au prêt relais.

Rapport 23	Budget Annexe « Recyclerie » prévisionnel 2021
-------------------	---

Le Président vous propose le Budget annexe « Recyclerie » Prévisionnel 2021 suivant :

BUDGET ANNEXE RECYCLERIE 2021	BP 2020	Réalisé 2020	BP 2021
Dépenses de fonctionnement	277 820	12 813,22	293 920,00
011 Charges à caractère général	37 800	2 894,31	38 080,00
60 Achats et variations de stocks	16 200	0,00	16 600,00
61 Services extérieurs	21 600	2 126,31	20 600,00
62 Autres services extérieurs	0	227,00	280,00
63 Impôts, taxes et versements assimilés	0	541,00	600,00
012 Charges de personnels	158 600	0,00	158 600,00
633 Impôts, taxes et verst assimilés/rémunération	0	0,00	0,00
64 Charges de personnels	158 600	0,00	138 600,00
65 Autres charges de gestion courante	0	0,00	50,00
66 Charges financières	6 660	1 518,91	5 000,00
67 Charges exceptionnelles	0	0,00	0,00
022 Dépenses imprévues	0	0,00	0,00
<i>Opérations d'ordre</i>			
023 Virement à la section d'investissement	0	0,00	82 190,00
023 Virement à la section d'investissement	0	0,00	82 190,00
042 Opérations d'ordre de transfert entre section	74 760	8 400,00	10 000,00
6811 Dotations aux amortissements	74 760	8 400,00	10 000,00
Recettes de fonctionnement	277 820	20 000,00	293 920,00
013 Atténuation de charges	0	0,00	0,00
70 Produits de service	68 173	0,00	68 000,00
74 Dotations subventions participations	209 647	20 000,00	218 683,22
77 Produits exceptionnels	0	0,00	0,00
<i>Opérations d'ordre</i>			
002 Excédent de fonctionnement reporté	0	0,00	7 186,78
Dépenses d'investissement	1 646 760	224 257,85	1 729 769,00
020 Dépenses imprévues	0	0,00	0,00
016 Emprunt et dettes assimilés	12 000	10 699,81	30 000,00
20 Immobilisations incorporelles	0	0,00	5 000,00
21 Immobilisations corporelles	1 634 760	213 558,04	1 694 769,00
<i>Opérations d'ordre</i>			
001 Solde excédent section investissement reporté	0	0,00	0,00
Recette d'investissement	1 346 760	485 400,00	1 729 769,00
13 Subventions d'investissement	1 045 000	150 000,00	1 067 437,00
016 Emprunt et dettes assimilés	227 000	327 000	280 000,00
024 Produit des cessions d'immobilisation	0	0,00	0,00
<i>Opérations d'ordre</i>			
001 Solde excédent section investissement reporté	0	0,00	261 142,15
021 Virement de la section fonctionnement	0	0,00	82 190,00
10 Dotations Fonds divers Réserves	0	0,00	28 999,85
40 Amortissement immobilisations	74 760	8 400,00	10 000,00

Après avis favorable de la commission des finances et du bureau syndical du 24 février 2021, et après avoir délibéré, le Comité Syndical adopte à l'unanimité le Budget annexe Recyclerie Prévisionnel 2021 et mandate le Président pour faire toutes les démarches et signer les pièces comptables s'y rapportant.

Rapport 24	Nouveau règlement de collecte
-------------------	--------------------------------------

Le Président propose suite à la modification de la collecte des ordures ménagères (camion mono-opérateur) de modifier le règlement de collecte joint en conséquence.

Après avis favorable de la commission des finances et du bureau syndical du 24 février 2021, et après avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à l'unanimité le nouveau règlement de collecte.

Rapport 25	Convention avec Re_Fashion (Eco-TLC)
-------------------	---

Par délibération 019D2016 du 12/10/2016, le syndicat a conventionné avec L'Eco-organisme Eco-TLC (Textiles d'habillement, Linge de maison et Chaussures). Cette convention ouvre le droit à une subvention annuelle de 10 centimes par habitant si la collectivité remplit les conditions suivantes :

- réalise des actions de communication en faveur de la collecte séparative des textiles
- dispose d'au moins un point d'apport volontaire pour 2.000 habitants

L'Eco-organisme Eco-TLC devient Re_Fashion.

Aussi, Le Président vous demande de bien vouloir :

- le mandater pour signer la convention avec Re_Fashion
- l'autoriser à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à signer ladite convention.

Après avis favorable de la commission des finances et du bureau syndical du 24 février 2021, et après avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **MANDATE** le Président pour signer la convention avec Re_Fashion
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à signer ladite convention.

Rapport 26	Approbation du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)
-------------------	--

Par délibération 011D2020, le Comité Syndical s'est engagé à réaliser un Programme Local de prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

VU le code de l'environnement, notamment ses articles L. 120-1, L. 541-1, L. 541-15-1 et L. 541-50,

VU la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

VU le décret n°2015-662 du 10 juin 2015 relatif aux programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés,

VU la délibération 011D2020 du comité syndical en date du 25 février 2020 relative au lancement de la démarche du Plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés,

VU l'avis favorable du bureau syndical en date du 24 février 2020 sur le programme d'actions Économie circulaire,

Le Président vous demande de bien vouloir approuver de Programme Local de prévention des Déchets Ménagers et Assimilés joint.

Après avis favorable de la commission des finances et du bureau syndical du 24 février 2021, et après avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à l'unanimité le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

Le Président vous propose la création d'une commission consultative d'élaboration et de suivi.

La CCES peut être composée de :

- ✓ L'ADEME,
- ✓ Le Conseil Régional,
- ✓ Le Conseil Départemental,
- ✓ Les autres collectivités,
- ✓ Les associations,
- ✓ Les acteurs du secteur social,
- ✓ Les entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire,
- ✓ Les Chambres Consulaires,
- ✓ Les Elus

Le SIEDMTO propose de rattacher à la CCES :

- ✓ Le SDEDA,
- ✓ Les Maisons pour Tous de Charmont-sous-Barbuise et de Vendevre-sur-Barse,
- ✓ Le Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient (PNRFO),
- ✓ Les Communautés de Communes,
- ✓ Les Maisons des Jeunes et de la Culture,
- ✓ La Chambre d'Agriculture, la Chambre de Commerce et d'Industrie.

Après avis favorable de la commission des finances et du bureau syndical du 24 février 2021, et après avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à l'unanimité la création d'une commission consultative d'élaboration et de suivi du PLPDMA.

Par délibération du 15 octobre 2012, notre Comité Syndical a décidé de devenir actionnaire de la société SPL-Xdemat créée en février 2012 par les Départements des Ardennes, de l'Aube et de la Marne, afin de bénéficier des outils de dématérialisation mis à disposition comme Xmarchés, Xactes, Xelec, Xparaph, Xconvoc...

A présent, il convient d'examiner le rapport de gestion du Conseil d'Administration de la société.

Par décisions des 11 mars et 28 mai 2020, le Conseil d'Administration de la société a approuvé les termes de son rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et donc l'activité de SPL-Xdemat au cours de sa huitième année d'existence, en vue de sa présentation à l'Assemblée générale.

Cette dernière, réunie le 24 juin dernier, a été informée des conclusions de ce rapport et a approuvé à l'unanimité les comptes annuels de l'année 2019 et les opérations traduites dans ces comptes.

En application des articles L. 1524-5 et L. 1531-1 du Code général des collectivités territoriales, il convient que l'assemblée délibérante de chaque actionnaire examine à son tour le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Cet examen s'inscrit également dans l'organisation mise en place par la société SPL-Xdemat pour permettre aux actionnaires d'exercer sur elle, collectivement et individuellement, un contrôle similaire à celui qu'ils exercent sur leurs propres services, appelé contrôle analogue, constituant l'un des principes fondateurs des SPL.

Le rapport de gestion, présenté ce jour, fait apparaître un nombre d'actionnaires toujours croissant (2 468 au 31 décembre 2019), un chiffre d'affaires de 1 010 849 €, en augmentation, et un résultat net à nouveau positif de 51 574 € affecté en totalité au poste « autres réserves », porté à 182 911 €.

Après examen, Le Président prie le Comité de bien vouloir se prononcer sur ce rapport écrit, conformément à l'article L. 1524-5 du Code général des collectivités territoriales et de lui donner acte de cette communication.

DELIBERATION

Vu le Code général des collectivités territoriales en ses articles L. 1524-5 et L. 1531-1,

Vu les statuts et le pacte d'actionnaires de la société SPL-Xdemat,

Vu le rapport de gestion du Conseil d'administration,

Après avis favorable de la commission des finances et du bureau syndical du 24 février 2021, et après avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à l'unanimité le rapport de gestion du Conseil d'Administration de la société SPL-Xdemat et donne acte au Président de cette communication.

Rapport 29	Entérinement du marché de travaux de la Recyclerie
-------------------	---

Suite à la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 16 octobre 2020, le Président a retenu les entreprises suivantes :

Lot	Entreprises retenues	Montant HT	Montant TTC
1	MASSON et FILS	56 000,00 €	67 200,00 €
2	I - TERRA	194 917,57 €	233 901,08 €
3	DALLEMAGNE RENE	316 016,00 €	379 219,20 €
4	SARL MAUPIN et FILS	151 585,84 €	181 903,01 €
5	MIROITERIE DU FOULTOT	70 820,10 €	84 984,12 €
6	AUBE MENUISERIE	26 000,00 €	31 200,00 €
7	VOINCHET	149 000,00 €	178 800,00 €
8	MASSON	128 336,64 €	154 003,97 €
9	DL ELECTRICITE	107 206,59 €	128 647,91 €
10	HALASOL	31 500,00 €	37 800,00 €
11	Lagarde et Mergnani	7 228,60 €	8 674,32 €
12	RENARD	37 343,13 €	44 811,76 €
		1 275 954,47 €	1 531 145,36 €

Après avis favorable de la commission des finances et du bureau syndical du 24 février 2021, et après avoir délibéré, le Comité Syndical entérine, à l'unanimité :

- Le marché de travaux de la recyclerie

Informations diverses

- Présentation de guide composteurs par Mesdames Bazile Létitia et De Pinho Oliveira Mélodie

Séance levée à 20 heures 30